

**DEPARTEMENT DU GERS**

\*\*\*

**Communauté de Communes  
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

\*\*\*

**DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date convocation : 13/06/2017

Date de séance : 20/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Numéro d'ordre : 2017-06-070

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	40	46	12

L'an deux mille dix-sept, le mardi 20 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

**Etaient présents :** Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADCY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE, Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Daniel ZAÏNA, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET (à partir de la délibération n°2017-06/058), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

**Etaient absents :** Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Gérard ROEHRIG, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

**Etaient absents excusés :** Michel ANGELE, Jean Claude DUFFAUT, Pierre MUN, André MARQUISSEAU, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT

**Etaient absents excusés avec procuration :**  
Véronique CASTEX a donné procuration à Régis DARIES.  
Sylvie LAFFORGUE a donné procuration à Jean CERDA.  
Bruno GABRIEL a donné procuration à Sandrine DEDIEU.  
Eric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.  
André LAFFONT a donné procuration à Séverine CARCHON.  
Éric TRUFFI a donné procuration à Bernard MONLIBOS.

**Secrétaire de séance :** Jean Michel VERNIS

**Objet : BA Cinéma : Amortissements**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'obligation issue de l'instruction comptable M4 faite aux Services Publics Industriels et Commerciaux d'amortir leurs immobilisations et de pratiquer les reprises sur immobilisations en tant que de besoins.

Vu le Compte de gestion 2016 du budget annexe Cinéma,  
Vu le Compte administratif 2016 du budget annexe du Cinéma,  
Vu l'état de l'actif,

Monsieur le Président présente les tableaux d'amortissement pour les comptes concernés ci-annexés et invite l'assemblée à en délibérer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et des procurations :

- ENTERINE les tableaux d'amortissement comme présenté (à la ligne),
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes  
des Coteaux Arrats Gimone  
DUFFAUT Pierre

